

GESTION FORESTIÈRE | Après avoir réalisé un diagnostic la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a accompagné un propriétaire forestier tout au long du processus.

Un soutien efficace pour les propriétaires

Patrick Romieu possède une forêt d'environ 17 ha située dans la commune de Digne-Bains composée de 16 parcelles cadastrales. Cette propriété présente différents types de peuplements forestiers : futaies de pins noirs d'Autriche, des peuplements mélangés (chênes pubescents, pins), etc.

« Cette forêt fait partie d'une opération de donation à mes enfants, commente Patrick Romieu. La plupart des arbres concernés par ma propriété ont été plantés vers 1912. Je me souviens que ma grand-mère évoquait un ouvrier attaché à cette mission et qui ne parlait que le patois ! Pour moi, une forêt ne concerne pas seulement le propriétaire mais concerne tous les usagers occasionnels ou non. D'où une attention particulière. C'est aussi un peuplement forestier qui avait déjà fait l'objet d'une coupe en 1998. Pour mener à bien cette nouvelle opération, je voulais avoir un conseil. Je me suis rapproché de la chambre d'agriculture et j'ai été particulièrement bien accueilli. Je ne peux que louer les services qui m'ont été proposés. Le chantier de sur-



Avant, pendant et après la coupe le propriétaire de cette forêt dignoise a été suivi par la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

croît a été très bien suivi. J'en suis particulièrement satisfait. »

Après ce premier rdv en mai 2022, la chambre d'agriculture a proposé un premier diagnostic et a indiqué à Patrick Romieu que la réalisation d'un document de gestion durable : le Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) lui permettrait d'obtenir un abattement fiscal lors

de la succession et d'être en règle pour les prochaines coupes de bois. En effet, ce document permet d'avoir une planification dans la durée de la gestion de la propriété. Sinon il est aussi possible de rédiger une simple Demande d'autorisation administrative de coupe (DAAC) relative à la coupe de bois prévue en 2023.

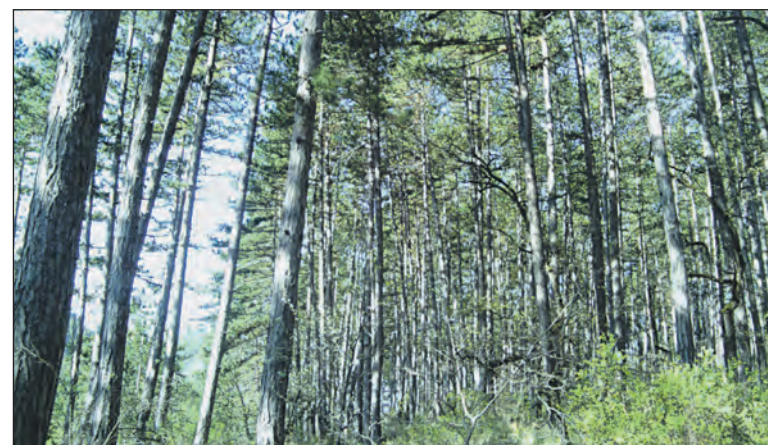


pin noir de première génération a permis d'installer une ambiance forestière. Dans le cadre de cette régénération, il semble intéressant d'aller vers une diversification des essences en favorisant le feuillus là où il est présent dans un objectif paysager, de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. On note la présence de régénération de pins noirs dans les trouées. »

Une sélection rigoureuse des arbres

Le technicien a également constaté que sur cette propriété il existe d'autres peuplements de résineux plus jeunes dont certains sont exploitables via une éclaircie. Il est ainsi envisageable de prévoir quelques éclaircies dans le taillis pour l'autoconsommation essentiellement. Dans les peuplements mélangés (résineux/feuillus), l'objectif est de travailler au profit du feuillus et d'éclaircir les résineux. La présence de vieux arbres remarquables sur la propriété (chêne pubescent, séquoia) a pu aussi être observée. Ils seront conservés dans un objectif paysager et de biodiversité. Au printemps 2023, Patrick Romieu a décidé de vendre sa coupe à un exploitant de la vallée. Ainsi, fin mars, le CRPF 04 et la chambre d'agriculture, en compagnie du propriétaire et de l'exploitant, ont marqué une placette de démonstration afin d'indiquer la marche à suivre dans le choix des arbres à conserver. Il s'agissait de conserver les plus belles tiges avec un espacement moyen de 6 à 7 m. De par le diamètre moyen et la hauteur du peuplement, la crainte était de déstabiliser le peuplement. Il a donc été décidé de conserver une densité un peu plus élevée qu'à l'accoutumée pour une coupe de régénération. L'exploitation est en cours. Il s'agit d'une coupe mécanisée avec l'utilisation d'une abatteuse forestière. ■

B.F. & N.M. (chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence)



La forêt avant la coupe.

Le meilleur conseil qu'on m'ait donné ? Utiliser MesParcelles

RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE EXPLOITATION À PORTÉE DE MAIN

mes parcelles
l'accélérateur de performance

<https://sudpaca.mesparcelles.fr>

Charles ROMAN, Conseiller CA04 : 06 77 84 51 49 - mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Coline BRAUD, Conseillère CA05 : 04 92 52 53 00 - coline.braud@hautes-alpes.chambagri.fr